

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN D'AULPS

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, salle de la télécabine, sous la présidence de William CHALENÇON, Maire.

Date de convocation : 7 novembre 2023

PRÉSENTS : William CHALENÇON, Estelle COUDERT, Rébecca VERMANT, Vincent FREMONT, André JORDAN, Sylviane COTTET DUMOULIN, Catherine VULLIEZ, Catherine CULLAZ, Françoise JOCHUM, Laurent MUDRY, Kévin DELALE, Dominique HALLOT, Yves DELALE et Sophie COTTET.

ABSENTS EXCUSES : François MITHIEUX (procuration au Maire).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Estelle COUDERT

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 octobre 2023 est approuvé par les élus.

ORDRE DU JOUR :

- SAISON D'ETE 2023
 - Rapport d'activités de la saison d'été 2023 par la SAEM du Roc d'Enfer
- SAISON HIVER 2023 / 2024
 - Tarifs des secours sur pistes : SAEM du Roc d'Enfer, Mont blanc Hélicoptères, ambulances Urgences 74 et ambulances Morzine Avoriaz
 - Conventions de délégation des secours sur piste avec les Communes d'Abondance et de Le Biot
 - Location de la patinoire – saison hivernale 2023/2024
- TRAVAUX
 - Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable de Graydon au Hameau des Adrets - Phase 2 – avenant n°1
 - Travaux de la Mairie - prorogation du changement de salle pour les conseils municipaux et les mariages
 - Déménagement de la bibliothèque et de l'Agence postale communale dans les locaux de l'ancienne trésorerie
 - Rénovation des logements de la MGEN – demande de subvention – DETR – Département et Région
- FINANCES
 - Dissolution du budget forestier au 31 décembre 2023 et intégration au budget principal 2024
 - Décision modificative n°2 du budget des remontées mécaniques
 - Renouvellement ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'épargne sur le budget principal
 - Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit mutuel pour le budget des remontées mécaniques
 - Création de 3 postes en CDD pour les agents recenseurs
 - Changement du délégué auprès du SYANE
 - Compte-rendu des Commissions d'urbanisme du 12 octobre et 2 novembre 2023
 - Compte-rendu diverses réunions
 - Questions diverses

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA SAISON D'ETE 2023 PAR LA SAEM DU ROC D'ENFER

Le Maire passe la parole à Thierry FAURE, Directeur de la station du Roc d'Enfer, qui confirme l'ouverture de la station du Roc d'enfer du 1^{er} juillet au 27 août 2023 soit 58 jours.

Thierry FAURE donne des informations détaillées sur :

- Le chiffre d'affaires de l'été de 160 366€ HT en hausse de 16,7% par rapport à l'an dernier,
- Les chiffres d'affaires et le nombre de passages par activités et par lieu (Saint Jean et Chèvrière) pour les karts, les trottinettes de descente, les trottinettes électriques, les swincars et les passages piétons.
- Le nombre de vente de multipass, en augmentation de 89%
- Le nombre de passages sur les remontées mécaniques de 19 104 en augmentation de 3,5%
- Le nombre de secours par les pompiers a été de 5 pour tout l'été, un chiffre faible par rapport aux autres stations des portes du Soleil.
- Le budget communication a été de 17 266€ augmenté de 33 333€ par la contribution de l'OTVA, Office de tourisme de la Vallée d'Aulps

S'ensuit un échange sur les retours de la Communication sur la fréquentation de la station (opération sac à pain, spot télé, promos du samedi).

Yves DELALE interroge le Maire sur les coûts de la grande inspection de la télécabine. Le Maire répond que pour la moitié des cabines et les gares d'arrivée et de départ, il faut compter un budget de 100 000€ HT.

Yves DELALE demande quelles sont les révisions à faire cette année. Le Maire répond que le télésiège du Torchon a été révisé pour 60 000€ HT, que le télésiège de Graydon sera révisé l'an prochain puis suivra celui du Chargeau.

Yves DELALE interroge le Maire sur la masse salariale de la SAEM du Roc d'Enfer. Le Maire confirme que 16 personnes ont travaillé cet été (budget de 42 000€) et que 65 postes sont prévus cet hiver. Il ajoute que 16 postes ont été supprimés depuis l'arrivée de Thierry FAURE, essentiellement grâce à une nouvelle organisation et plus de polyvalence ; il conclut en soulignant que la masse salariale est en flux tendue.

Les élus ont clos la discussion et remercie Thierry FAURE pour sa présence.

SAISON HIVER 2023/2024 – TARIFS DES SECOURS SUR PISTES – AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA SAEM DU ROC D'ENFER ET MONT BLANC HELICOPTERES ET CONVENTIONS AVEC LES AMBULANCES MORZINE AVORIAZ ET URGENCES 74

Le Maire présente aux élus les tarifs des secours sur pistes pour la saison hivernale 2023/2024 pour l'ensemble des stations des Portes du Soleil.

Pour la mise en œuvre de ces secours, en complément des interventions des pisteurs secouristes de la SAEM du Roc d'Enfer, le Maire propose le renouvellement des accords avec les ambulances de Morzine Avoriaz et d'Urgences 74 ainsi qu'avec Mont-Blanc hélicoptères.

Les élus votent, à l'unanimité, les tarifs des secours sur pistes pour la saison 2023/2024 et autorisent la signature des avenants avec la SAEM du Roc d'Enfer et Mont Blanc hélicoptères et des conventions avec les ambulances de Morzine Avoriaz et Urgences 74.

SAISON HIVER 2023/2024 – CONVENTIONS DE DELEGATIONS DES SECOURS SUR PISTES AVEC LES COMMUNES D'ABONDANCE ET DE LE BIOT

Le Maire rappelle comme chaque année qu'une partie du domaine skiable d'Abondance (Piste des Follys) et de Le Biot (piste de randonnée vers le col de l'Ecuelle) est implantée sur le territoire de Saint Jean d'Aulps. La Commune doit donc déléguer l'organisation des secours sur pistes aux communes concernées par convention.

Les élus valident, à l'unanimité, la délégation de l'organisation des secours sur pistes aux communes d'Abondance et de Le Biot.

LOCATION DE LA PATINOIRE SAISON HIVER 2023/2024

Le Maire confirme que M. Emmanuel DERUAZ du magasin Sports 2000 à la station accepte de reprendre cette année encore l'exploitation de la patinoire à la station à compter des vacances scolaires de Noël, ainsi que le chalet permettant la vente de crêpes. Le Maire propose aux élus la date de fermeture au 24 mars 2024, date qui pourra être rediscutée avec Emmanuel DERUAZ en fonction des conditions d'exploitation.

Le Maire confirme qu'une porte entre les 2 chalets (patin et crêpe) doit être créée, à la demande de l'exploitant.

Les élus valident, à l'unanimité, la location de la patinoire et du chalet pour un montant de 200 euros par mois à compter du samedi 23 décembre et ce jusqu'au 24 mars 2024.

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE DE GRAYDON AU HAMEAU DES ADRETS - PHASE 2 – AVENANT N°1

Le Maire passe la parole à Vincent FREMONT, Adjoint en charge du suivi des travaux de Graydon.

Vincent FREMONT présente les travaux complémentaires :

L'ajout d'une chambre en bout de réseau pour faire la liaison avec le réservoir actuel car la liaison avec le nouveau réservoir de Graydon n'est pas encore en service en raison de l'ancienneté des tuyaux en PVC qui risquent de ne pas tenir la pression. Cette nouvelle chambre permettra avec une vanne d'alimenter les Adrets avec une pression moindre.

La pose d'une nouvelle borne à incendie en remplacement d'une borne non normalisée. Il y a désormais 2 poteaux incendie aux Adrets et une défense incendie conforme.

Pour permettre aux propriétaires de chalets de vidanger leur installation, 3 bouches à clés ont été installées.

L'avenant pour l'entreprise SASSI TP est donc de 7 910€ HT.

Après discussion, les élus valident, à l'unanimité, l'avenant n°1 avec l'entreprise SASSI TP et autorise le Maire à le signer.

TRAVAUX DE LA MAIRIE - PROROGATION DU CHANGEMENT DE SALLE POUR LES CONSEILS MUNICIPAUX ET LES MARIAGES

Le Maire confirme que les travaux de la Mairie se finalisent, il manque encore la banque d'accueil et la porte automatique d'entrée. Une pré-réception de chantier sera faite lundi prochain.

Le Maire confirme donc que cette demande de report est la dernière et que la prochaine réunion de conseil pourra avoir lieu dans la nouvelle salle.

Après discussion, les élus votent, à l'unanimité les demandes de prorogation de changement de salles pour une durée de 4 mois maximum et autorise le Maire à solliciter un nouvel accord du Sous-Préfet

pour la tenue des séances du Conseil municipal dans la salle de réunion de la Télécabine et un nouvel accord du Procureur de la République pour la tenue des mariages dans la salle communale située au 2 allée du Plan d'Avoz.

DEMEMAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE DANS LES LOCAUX DE L'ANCIENNE TRESORERIE

Le Maire passe la parole à Rébecca VERMANT, Adjointe, en charge avec Françoise FAURE du dossier de l'ancien bâtiment de la trésorerie, actuellement occupé par les services de la Mairie.

Rébecca VERMANT rappelle le projet de salle du Conseil et des mariages en rez-de-chaussée de la Mairie, en lieu et place de l'agence postale communale et de la bibliothèque. Cette nouvelle salle sera donc plus grande et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Rébecca VERMANT confirme la réunion du 20 septembre dernier, en présence de Savoie Biblio, des bénévoles de la bibliothèque et de la Communauté de Communes, relative au projet de déménagement de la bibliothèque, sachant que la partie « accueil de la Mairie » et le petit bureau du cadastre seront occupés par l'Agence postale communale.

Rébecca VERMANT présente les avantages du projet : lieu au centre du village, à proximité de l'école et du collège, en bordure de la route départementale, espace propre et plus grand, possibilité de créer des espaces dédiés à un public ou un genre littéraire. Sylviane COTTET DUMOULIN ajoute que les maîtresses de l'école aimeraient se rendre à la bibliothèque mais l'espace aujourd'hui est trop petit pour accueillir une classe. En plus des animations, la CCHC propose de nombreux services numériques comme le téléchargement de livre sur son téléphone. Un point informatique en libre accès pourrait être installé. Il y a de nombreuses possibilités de service à déployer sur ce lieu comme un espace interactif.

Le Maire ajoute que la salle du sous-sol sera conservée pour les bénévoles, le personnel de la Mairie, des réunions... et que les archives seront occupées par les archives de la Commune. Il rappelle que les archives actuelles sont stockées dans les caves de la Mairie et que l'humidité pose un réel problème de conservation.

Estelle COUDERT demande comment les autres bibliothèques fonctionnent. Pour exemple, celle de Morzine est communale, le personnel est donc embauché par la Mairie.

Pour la CCHC, un nouveau lieu bien agencé peut amener de nouveaux bénévoles à Saint Jean d'Aulps, permettant d'augmenter les horaires d'ouverture. Françoise FAURE rappelle que la lecture est un enjeu national et Rébecca ajoute que le réseau des bibliothèques piloté par la CCHC est très dynamique.

A ce jour, les bénévoles trouvent la bibliothèque actuelle un peu triste et petite. Et ce déménagement ne demandera pas de gros travaux, seul le montage de cloisons et de portes. Rébecca VERMANT confirme que des subventions sont possibles, notamment sur l'achat de mobiliers.

Un emplacement matérialisé en jaune pourrait être créé devant la bibliothèque pour faciliter le retour des livres par les usagers ; Laurent MUDRY précise que ce type de stationnement n'est pas respecté ; pour exemple, devant la caserne des pompiers.

Yves DELALE rappelle que ce bâtiment devait être loué car il coûte cher à la Commune. Le Maire précise que les élus sont invités à se prononcer sur le maintien de ce service public aux habitants.

Estelle COUDERT demande si un espace d'exposition peut être prévu. Rébecca VERMANT rappelle que l'Abbaye organise des expositions et que le lieu risque d'être trop petit pour cela, même avec du mobilier sur roulettes.

Après discussion, les élus trouvent que c'est un beau projet pour la Commune et valident ce déménagement de la bibliothèque et de l'agence postale.

RENOVATION DES LOGEMENTS DE LA MGEN – DEMANDES DE SUBVENTION

Le Maire rappelle que la Commune a demandé à une économiste de chiffrer le projet de rénovation des 14 logements d'un bâtiment.

Il présente le budget prévisionnel de 1 255 000€ dont 465 000€ pour la rénovation énergétique, 640 000€ pour la rénovation des appartements et 150 000€ pour les parties communes.

Yves DELALE interpelle le Maire sur l'isolation du bâtiment. L'an dernier, il lui avait été répondu que le bâtiment n'avait pas besoin d'être isolé. Le Maire confirme qu'il s'agit d'un projet global de rénovation du bâtiment et que le bâtiment est loué depuis la dernière saison d'hiver et celle de cet été. On commence donc la 3^{ème} saison de locations des appartements.

YVES DELALE demande si les appartements seront loués pendant les travaux. Le Maire répond qu'idéalement, il faudrait faire les travaux entre la fin d'une saison hivernale et le début de la saison hivernale suivante, et ne pas louer pendant un été.

Sophie COTTET demande le montant des loyers des appartements. Le Maire répond qu'un studio est loué à 550€ hors charges.

Le Maire en profite pour confirmer aux élus que la proposition d'achat du 2^{ème} bâtiment et des terrains attenants a été envoyée à l'acheteur évincé par l'EPF, Etablissement Public foncier. Cela est la 1^{ère} étape dans cette vente.

Le Maire propose de déposer des dossiers de subvention auprès de l'Etat (DETR), du Département et de la Région, sachant que la Région risque de ne pas subventionner ces travaux.

Après discussion, les élus votent, à l'unanimité, le dépôt des dossiers de subvention pour la rénovation du bâtiment de 14 logements.

DISSOLUTION DU BUDGET FORESTIER AU 31 DECEMBRE 2023 ET INTEGRATION AU BUDGET PRINCIPAL 2024

La mise en œuvre de la nouvelle nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 implique un toilettage de la nature des services publics administratifs ou industriels et commerciaux. Le service forestier est considéré comme administratif et doit être rattaché au budget principal et donc être dissout au 31/12/2023.

Un suivi analytique dans le budget principal pourra permettre de retracer les dépenses et les recettes propres aux activités du service forestier (ex : coupes de bois, contribution PEFC...).

Après discussion, les élus votent, à l'unanimité, la dissolution du budget forestier et son rattachement au budget principal au 31 décembre 2023.

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET DES REMONTEES MECANIQUES

Le Maire présente un projet de DM qui contient l'inscription au budget de l'emprunt voté le 9 octobre dernier pour les Championnats du Monde de ski Junior ainsi que les dépenses liées aux travaux, votés le 18 septembre dernier.

Le Maire explique aux élus que l'article 32-2 de l'ancien contrat de délégation de service public pour l'exploitation du domaine skiable du Roc d'Enfer prévoyait le versement, à l'issue du contrat, d'une indemnité par la Commune au délégataire, la SAEM du Roc d'Enfer, en contrepartie de la remise des

biens acquis par le délégataire pendant la durée du contrat de biens mis à disposition initialement par la Commune.

La liste des biens concernés a été remise par la SAEM Roc d'Enfer et fait apparaître une valeur nette comptable de 304 050€ HT au 31/10/2022, date de fin du précédent contrat. Il s'agit notamment de renouvellements d'équipements sur les remontées mécaniques, de matériels de pistes (matelas, filets), de travaux sur les installations de neige de culture, de matériel informatique...

Le Maire indique que ces dispositions sont classiques dans un contrat de DSP, le délégataire ayant droit à être indemnisé au titre des investissements qu'il a réalisés et financés lors de leur remise à la Commune (à la fin du contrat).

Le rachat de ces biens n'ayant pas été prévu au BP, il est nécessaire de le prévoir par DM et d'équilibrer cette dépense d'investissement par une recette d'investissement que constitue l'emprunt bancaire qu'il est proposé de souscrire à cet effet.

Le Maire en profite pour informer les élus qu'il a demandé à un cabinet spécialisé un audit juridique et financier sur la DSP renouvelée en 2022, suite aux remarques de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes de la SAEM du Roc d'Enfer.

Le dernier point de la DM correspond à l'achat d'un quad à chenilles en 2018 qui n'a pas été payé et qui a été comptabilisé par la SAEM comme une moto neige. Il convient que la Commune régularise cet achat qui lui revient.

Après présentation des montants en dépenses et en recettes, les élus valident à 13 voix pour et 2 abstentions (Sophie COTTET et Yves DELALE) la DM n°2 du budget des remontées mécaniques.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Le Maire rappelle aux élus que la Commune dispose d'une ligne de trésorerie de 200 000€ pour le budget principal et propose de la renouveler pour 1 an dans les mêmes conditions financières.

Les élus votent, à 13 voix pour et 2 abstentions (Sophie COTTET et Yves DELALE), le renouvellement dans les mêmes conditions de la ligne de trésorerie pour une durée de 1 an auprès de la Caisse d'Epargne.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT MUTUEL SUR LE BUDGET DES REMONTEES MECANIQUES

Le Maire rappelle aux élus que la ligne de trésorerie sur le budget des remontées mécaniques auprès du Crédit Mutuel est utilisée à hauteur de 92 000€ et propose aux élus de la renouveler aux mêmes conditions financières.

Après discussion, les élus votent, à 13 voix pour et 2 abstentions (Sophie COTTET et Yves DELALE), le renouvellement dans les mêmes conditions de la ligne de trésorerie pour une durée de 1 an auprès du Crédit Mutuel.

RECENSEMENT DE LA POPULATION – RECRUTEMENT DE 3 AGENTS RECENSEURS

Le Maire rappelle que le recensement de la population est important et que les données recueillies sont confidentielles et permettent de connaître la population légale de la Commune. C'est notamment en fonction de ce nombre que l'Etat calcule les dotations communales annuelles.

Sophie COTTET souligne que de nombreux anglais sont réfractaires à cette démarche car ils pensent que ces informations seront divulguées aux autorités britanniques. Le Maire confirme qu'une

communication sera lancée pour informer les habitants et que les documents de l'INSEE sont traduits en anglais pour une bonne compréhension de la démarche.

Le Maire confirme que la Commune est découpée en districts qui nécessitent le recrutement de 3 agents recenseurs. Sur les conseils de l'INSEE, le Maire propose de créer 3 postes à temps plein du 4 janvier au 19 février 2024, rémunérés sur un indice de traitement équivalent au smic horaire. Il propose aux élus d'ajouter une prime de déplacement et une prime de résultat selon des indices fournis par l'INSEE en fin de collecte.

Après discussion, les élus valident à l'unanimité, la création de postes contractuels à durée déterminée, rémunéré sur l'indice brut 367 et indice majoré 361 et une discussion sur le montant des primes sera inscrite au prochain conseil de décembre.

CHANGEMENT DE DELEGUE AU SYANE

Le Maire confirme aux élus les difficultés de communication avec Yves DELALE, actuel délégué au SYANE, et propose aux élus de nommer un nouveau représentant de la Commune.

Yves DELALE informe les élus de sa démission par courrier envoyé au SYANE le 11 octobre dernier. Le Maire regrette qu'il n'ait pas été informé de cette décision ni par Yves DELALE ni par le SYANE. Il prend acte de cette démission et demande aux élus si quelqu'un propose sa candidature. Vincent FREMONT se propose.

Les élus votent, à 13 voix pour et 2 abstentions (Sophie COTTET et Yves DELALE), la nomination de Vincent FREMONT au poste de délégué auprès du SYANE.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS D'URBANISME

La commission s'est réunie les 12 octobre et 2 novembre 2023.

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	PC07423823B0023	H 511 à 514	UC	bleue 49F
RECU LE	15/09/2023			
NOM	PLOTTON Damien (<i>MUDRY Aurélie</i>)			
LIEU	365 route du Jourdil			
OBJET	Garage 2 roues - Abri voitures			
NUMERO	PC07423823B0024	AB 554	UC-N	rouge 45Y
RECU LE	20/09/2023	555-557		blanche
NOM	EL AMRANI Adil			
LIEU	Route des Grandes Alpes			
OBJET	maison de 2 appartements			

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	PC07423823B0025	AD 144	UA2-N	bleue 64A
RECU LE	17/10/2023			rouge 77X
NOM	FAVRE Delphine			
LIEU	283 route du Péage			
OBJET	Transfo grange en habitation + garage			
NUMERO	PC07423823B0026	B 1580	N-A	bleue 64A
RECU LE	13/10/2023	1590-2329		rouge 94X
NOM	OBOLENSKY Edwards			
LIEU	170 chemin du Relais			
OBJET	extension habitation (garage)			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	DP07423823B0049	D 1751	A	bleue 117A
RECU LE	18/09/2023			rouges
NOM	PREMAT Jean			112X-120Y-121Y
LIEU	417 route d'Essert la Pierre			
OBJET	Piste accès au chalet			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	DP07423823B0050	G 486	UB2	bleue 52A
RECU LE	04/10/2023	487-511		
NOM	DAWIDOWSKA Krystyna			
LIEU	2343 route de la Moussière			
OBJET	2 velux			
NUMERO	DP07423823B0051	AD 503	UA2	bleue 64A
RECU LE	19/10/2023			
NOM	BAILLY Samuel			
LIEU	131 route du Péage			
OBJET	Clôture			
NUMERO	DP07423823B0052	C 1632	N	bleue 99C
RECU LE	23/10/2023			
NOM	MELLOR Ian			
LIEU	175 impasse de la Grotte			
OBJET	Rénovation bardage			
NUMERO	DP07423823B0053	E 242-243	UH-UC	bleue 139B
RECU LE	26/10/2023			
NOM	BELL Jamie			
LIEU	63 route du Plan de Lesse			
OBJET	Modif. façades			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	DP07423823B0054	B 851	N/UH	bleue 38A rouge 40Y
RECU LE	30/10/2023			
NOM	FEIG Eric			
LIEU	447 route du Bas Thex			
OBJET	Modif façade garage			
NUMERO	DP07423823B0055	AI 58-59	UH	bleue 60A
RECU LE	02/11/2023			
NOM	DODDS Julian			
LIEU	Route de Sous St Jean			
OBJET	Division en vue de construire			
NUMERO	DP07423823B0056	G 920	UC	Bleue 52A
RECU LE	02/11/2023			
NOM	ROBERTSON Joseph			
LIEU	94 impasse des Fleurs d'Eau			
OBJET	panneaux photovoltaïques			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	CU07423823B0102	G 1030-1031	UT-N-A	bleues 54B-52A rouge 14X
RECU LE	15/09/23			
NOM	Me DERONT			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	2932 route de la Moussière			
NUMERO	CU07423823B0103	G 941	UT-N	bleue 52A rouges 19X-14X
RECU LE	15/09/23			
NOM	NOVALPS			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	3357 route de la Moussière			
NUMERO	CU07423823B0104	AE 307-523	UB2	bleue 66B
RECU LE	18/09/2023			
NOM	NOVALPS			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	2145 route des Grandes Alpes			
NUMERO	CU07423823B0105	AB 68 à 71	UH	bleue 64A
RECU LE	20/09/2023			
NOM	Me GARNIER			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	33 route de la Villaz			
NUMERO	CU07423823B0106	D 1063 à 1065	N	non étudié
RECU LE	21/09/2023			
NOM	NOVALPS			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	la Croix			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE	CU07423823B0107 22/09/23	G 1077-1012 1015-1018 1020-1024	UB2-N	blanche rouge 35X
NOM	Me DERONT			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	90 impasse des Murilliers			
NUMERO RECU LE	CU07423823B0108 26/09/23	G 876-1058 1060-1062 1064-1066 1068-1071	UT	bleue 52A
NOM	SCP KOENIG			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	110 route de la télécabine			
NUMERO RECU LE	CU07423823B0109 28/09/2023	AE 477	UB2	bleue 64A
NOM	Me DERONT			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	49 route de Sous St Jean			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE	CU07423823B0110 02/10/23	AD 400-403 406-417	UC	bleue 55A
NOM	Me DERONT			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	302 route de la Moussière			
NUMERO RECU LE	CU 07423823B0111 03/10/23	D 1062	N	non étudié
NOM	1600 NOTAIRES			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	La Croix			
NUMERO RECU LE	CU 07423823B0112 13/10/2023	G 876-1058 1060-1062 1064-1066 1068-1071	UT	bleue 52A
NOM	NOVALPS			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	110 route dela télécabine			
NUMERO RECU LE	CU 07423823B0113 13/10/2023	G 515-517 938	UT-N-A	bleue 52A rouge 14X
NOM	NOVALPS			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	2860 route de la Moussière			
NUMERO RECU LE	CU 07423823B0114 13/10/2023	G 944	UT	bleue 54B
NOM	Office du Parc			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	3015 route de la Moussière			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU 07423823B0115 17/10/23 Me DERONT Cu de simple information 110 route de la télécabine	G 876-1058 1060-1062 1064-1066 1068-1071	UT	bleue 52A
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0116 25/10/23 Office du Parc Cu de simple information La croix	G 391-394 602	N	bleue 52A rouge 19X
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0117 26/10/2023 Novalps Cu de simple information 48 impasse de la Cherry	AH 43-224	N	bleue 60A
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0118 30/10/2023 Novalps Cu de simple information Pro d'Aulps	F 733-734	Aalp	bleues 29I - 30H
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0119 30/10/2023 Novalps Cu de simple information Plan du Milieu	AE 247-249 250-248 243-244 242-424 430	UC-N	bleues 66B-64A

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0120 02/11/23 DODDS Julian Habitation Route de Sous St Jean	AI 58-59	UH	bleue 60A
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0121 02/11/23 DODDS Julian Habitation Route de Sous St Jean	AI 58	UH	bleue 60A
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0122 02/11/2023 NOVALPS Cu de simple information 2860 route de la Moussière	G 515 517-938	UT-N-A	bleue 52A rouge 14X
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423823B0123 02/11/2023 NOVALPS Cu de simple information 120 allée du Plan d'Avoz	AD 175-423	UA2	bleues 64A-65A

Estelle COUDERT présente les DIA, déclaration d'intention d'aliéner, en cours. Aucune décision de préemption n'est prise par les élus.

Les dossiers suivants ont été signés :

DOSSIER	DEMANDEUR	LIEU DIT	OBJET	DECISION + DATE
PA01	COMMUNE	Les Têtes	Aménagement piste des Têts	RETRAIT 18/09/2023
PC23B20	VERMANT Rebecca	468 route de la Moussière	Transfo habitation en 4 logements	ACCORD 18/09/2023
PC23B22	CHARNAVEL Songe	374 route du Mont d'Evian	Rûcher	REFUS 29/09/2023
MO/PC 22B08	Conseil Départemental	La Perry	Modif. Chaufferie	ACCORD 29/09/2023
MO/PC 22B20	STERN Alizée	739 route du Mont d'Evian	Modif. Ouvertures	ACCORD 23/10/2023
PC23B23	PLOTTON Damien	635 route du Jourdil	Garage 2 roues- abri voitures	ACCORD 10/11/2023
PC23B24	EL AMRANI Adil	Route des Grandes Alpes	Maison (2 appartements)	REFUS 19/10/2023

DOSSIER	DEMANDEUR	LIEU DIT	OBJET	DECISION + DATE
DP23B21	DURKIN Craik	1829 route des Grandes Alpes	Changement fenêtres	Opposition tacite 22/09/2023
DP23B26	JUDGE Alastair	1385 route de la Villaz	Panneaux photovoltaïques	Opposition tacite 06/11/2023
DP23B31	COLLET Marcel	Les Traines	Rûcher	Accord tacite 26/10/2023
DP23B33	CORDIER Gérard	3130 route de la Moussière	Terrasse couverte	ACCORD 25/10/2023
DP23B35	MORVAN Patrick	29 impasse des Myrtilliers	Extension construction	ACCORD 17/10/2023
DP23B37	SA THAMALCO	49 chemin Chenevy	Déplacement mazot	ACCORD 25/10/2023
DP23B42	WEBB Grahame	200 chemin des Cîmes	Extension habitation	Accord tacite 02/11/2023
DP23B46	PILCHER Hugo	65 route de la Villaz	Abri/bureau	REFUS 25/10/2023
DP23B53	BELL Jamie	63 route du Plan de Lesse	Modif. Façades	ACCORD 08/11/2023
PC23B14	BARROIS Samuel	778 route du Jourdil	Transfo grange en habitation	ACCORD 19/09/2023
PC23B17	OBOLENSKY Edward	170 chemin du Relais	Extension chalet (garage)	Rejet tacite 25/10/2023
PC23B18	EL AMRANI Adil	Route des Grandes Alpes	Maison (2 appartements)	REFUS 04/10/2023

COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS

Jeudi 12 octobre : réunion « Piste de la Chanterelle »

Le Maire confirme la réunion sur site en présence de la DDT, Direction Départementale des Territoires et de l'ONF concernant le dossier de régularisation de la piste de la Chanterelle sur le domaine skiable du Roc d'Enfer. Il confirme qu'il est en attente du compte-rendu de cette réunion.

Lundi 6 novembre : réunion avec la FOL 74 au sujet du Villages Vacances

Le Maire confirme la réunion avec la FOL 74 au cours de laquelle il a été convenu qu'une nouvelle convention doit être conclue entre la FOL74 et la Commune au sujet de l'exploitation du Village Vacances. Il rappelle que la FOL74 et la Commune sont liées par une association de gestion, qui ne compte plus que 2 membres (la Commune et la FOL74) à ce jour que la convention date de 1986 (plus un avenant signé en 2009).

Il en profite pour confirmer que la FOL 74 a amélioré le taux de remplissage du VV, notamment grâce à la fermeture du centre d'Onnion. La FOL réalise également des travaux notamment dans la cuisine, puisque désormais, un cuisinier y travaille à l'année.

QUESTIONS DIVERSES

Marché des navettes saisonnières

Le Maire confirme la réception de 2 offres pour le marché des navettes pour la saison d'hiver 2023/2024 : gavot tourisme et les autocars SAT. Après ouverture des plis, le Maire confirme que l'offre des autocars SAT à 750€ HT la journée a été retenue. Le Maire confirme l'augmentation de 10€ par rapport à l'an dernier.

Repas des séniors

Le Maire rappelle la tenue du repas des séniors le dimanche 26 novembre à 12h à la Grande Ourse et l'invitation envoyée aux élus. Une centaine de personnes ont répondu à cette invitation.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 11 décembre 2023.

Le Maire,
William CHALENÇON

Le Secrétaire de séance,
Estelle COUDERT

